

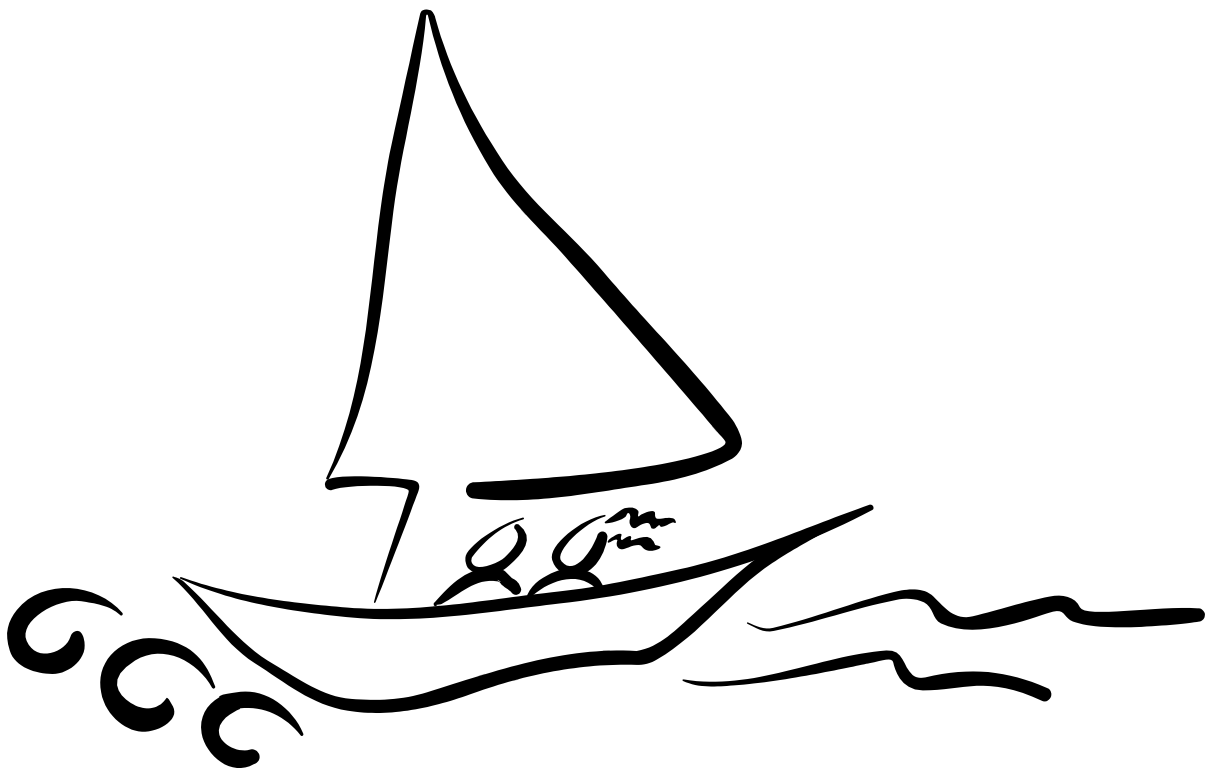
# L'ÉCHO DU LAC XAVIER

VOL. XLIII

ÉDITION No. 1

JUIN 2023

CORPORATION DES RÉSIDENTS DU LAC XAVIER



**Corporation des résidents du lac Xavier**



Corporation des résidents du Lac Xavier  
VIVRE en HARMONIE

1098, rue de Saint-Jovite, CP 4506, Mont-Tremblant (QC), J8E 1A1  
[www.lacxavier.ca](http://www.lacxavier.ca), courriel : [lacxavier@outlook.com](mailto:lacxavier@outlook.com)

## MOT DE VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nicole Messier, membre du conseil d'administration de la Corporation du lac Xavier entre 2012 et 2019, a été une femme très impliquée et engagée. Elle a, entre autres, contribué à la révision du code de vie tout en ayant à cœur que l'harmonie soit possible entre les résidents. On lui doit d'ailleurs l'expression "Vivre en harmonie", qui est maintenant une référence pour les résidents du lac Xavier.

Le 3 avril dernier, Nicole est décédée. C'était une femme dont la joie de vivre était contagieuse et elle était appréciée de tous. Elle profitait pleinement de son environnement et de ce que le lac lui apportait. Elle faisait de la randonnée de raquettes, de la randonnée pédestre, des marches autour du lac, de la baignade, etc.

En sa mémoire, continuons à prendre soin de notre lac. C'est une belle façon de rendre hommage à cette femme attachante et dévouée.



Les 21 janvier et 19 février, nous avons fait une consultation pour la révision de notre code de vie et de notre guide de la navigation responsable. À la suite de cette consultation, nous vous avons fait parvenir un sondage pour rejoindre un plus grand nombre de résidents. Au total, 56 personnes y ont participé. Les résultats sont disponibles plus loin dans le journal. J'aimerais remercier principalement Peter Cullen qui a modéré les consultations afin qu'elles se déroulent d'une façon amicale. Je remercie aussi tous les participants qui se sont prêtés à l'exercice. Votre opinion est importante afin que nous continuions à vivre en harmonie autour de notre lac.

Je voudrais également remercier les membres du conseil d'administration pour leur bénévolat au sein de la Corporation du Lac Xavier : Marie-France Lussier (Secrétaire), Doric Metivier (Trésorier), Maria Kuchel, Marie-Joëlle Crépeau, Alisson German, Pierre Therrien et Claude Britt. Claude a décidé de quitter le conseil, par conséquent, il y a une place de disponible sur le CA. Si vous êtes intéressés, contactez-nous au [lacxavier@outlook.com](mailto:lacxavier@outlook.com), nous avons toujours besoin d'aide pour faire avancer les dossiers.

**Bonne saison estivale !**

Jean-François Beaudoin  
Président de la corporation du lac Xavier



## Informations générales

Votre site internet de la Corporation des résidents du Lac Xavier est toujours disponible à l'adresse suivante: [www.lacxavier.ca](http://www.lacxavier.ca).

Vous y trouverez le calendrier des activités, des nouvelles, le Code de Vie ainsi que les liens utiles relatifs à la Municipalité de La Conception, à la MRC des Laurentides et autres documents en lien avec la qualité de l'eau et de l'environnement.

Nous vous invitons aussi à utiliser la page [Facebook](#) pour communiquer avec les résidents.

De plus, n'hésitez pas à nous communiquer tout changement d'adresse ou courriel pour les communications futures à [lacxavier@outlook.com](mailto:lacxavier@outlook.com)

## Cotisations 2023

Il sera bientôt le temps de procéder au paiement de votre cotisation 2023.(\$40) Je vous rappelle que celle-ci couvrira la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2024. Un gros merci à ceux qui contribuent déjà (vous étiez environ 70% l'an dernier), rappelons-nous pourquoi nous le faisons.

En contribuant à la corporation, vous supportez les initiatives portant sur :

- L'amélioration et le maintien de la qualité de l'eau.
- La caractérisation des plantes aquatiques.
- L'ensemencement.
- La communication de code de navigation responsable.
- L'encouragement d'un esprit de communauté (accueil des nouveaux résidents, 5 à 7, journal bisannuel, comité plein air).

Il est toujours possible de contribuer en faisant un virement INTERAC (mode de paiement privilégié)

- 1) Avec votre institution financière, vous devez avoir l'option Interac
- 2) Transférer le montant à l'adresse [lacxavier@outlook.com](mailto:lacxavier@outlook.com)
- 3) Choisissez une question et mot de passe pour le transfert
- 4) Envoyez le mot de passe par courriel à [lacxavier@outlook.com](mailto:lacxavier@outlook.com) avec

vos informations personnelles (Noms, adresse, courriel, montant de cotisation, dons)



Si vous avez des problèmes d'utilisation, n'hésitez pas à communiquer avec nous via notre adresse courriel [lacxavier@outlook.com](mailto:lacxavier@outlook.com)

Par la poste, SVP libellez le chèque à Corporation du lac Xavier et retournez-le avec le [formulaire d'adhésion](#).

Finalement, si vous préférez, vous pourrez faire votre paiement à l'AGA, par chèque.

Merci pour votre fidélité !



## Rencontre 5 à 7

Encore une fois, cette année, la Corporation vous invite à partager un goûter le samedi 16 septembre prochain entre 17h et 20h.

Ce sera l'occasion de se connaître davantage, d'intégrer de nouveaux résidents, de partager vos meilleures histoires de pêches, d'inviter vos enfants à partager votre passion et attachement pour notre lac!

Si le temps le permet, nous pourrions même prévoir une partie de volleyball, basketball ou autre!

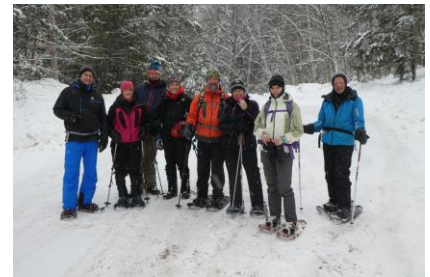


La formule exacte n'est pas encore confirmée mais, si vous êtes intéressé à vous impliquer dans l'organisation de cette activité, n'hésitez pas à communiquer avec Marie-France Lussier sur Facebook!

Merci d'avance de votre participation et de votre bonne humeur à ce rendez-vous annuel!  
Comité du 5 à 7

## Comité de loisirs

Malheureusement cet hiver, nous n'avons pas eu la chance d'organiser une sortie de raquette. Quelqu'un serait-il intéressé pour organiser ces sorties l'année prochaine?



## Information Municipale

La municipalité de la Conception tient des séances du conseil le 2<sup>e</sup> lundi de chaque mois. Nous suivons les dossiers discutés afin de valider si des sujets sont d'intérêt pour les résidents du lac Xavier (règlement, zonage, etc.).

La Municipalité a adopté un nouveau [règlement 07-2023](#) renforçant considérablement les exigences concernant le lavage des embarcations.



## Comité de la pêche

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception du 16 janvier dernier, la Municipalité a adopté une résolution en appui à la Corporation des résidents du lac Xavier dans sa démarche auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin de modifier la réglementation de pêche. La modification demandée est de devancer l'ouverture de la saison de la pêche à l'achigan, pour qu'elle concorde avec l'ouverture de la saison de la pêche à la truite.

Selon nos dernières communications avec le MFFP le changement de la réglementation serait effectif pour la saison de pêche de 2024.

Considérant le peu de succès dans la survie des truites mouchetées il n'y aura pas d'ensemencement cette année.

La fête de la pêche est de retour et elle aura lieu lors de la longue fin de semaine de la Saint-Jean (24 et 25 juin). Nous comptons sur la participation de tous et surtout de notre relève.

Tout comme l'an passé, nous avons obtenu la permission d'ensemencer de la truite arc-en-ciel en petite quantité, à partir de la mi-juin, lorsque la température en surface augmentera et que les alevins de truite grise se dirigeront vers les profondeurs du lac.

L'achigan à petite bouche est très présent, en grand nombre et de bonne taille.

Un **rappel**, pour conserver une truite grise (Touladi), celle-ci doit avoir une taille minimale de 55cm (21,65 pouces). Il nous reste plusieurs règles autocollantes pour distribution.



Nous vous souhaitons une belle saison de pêche.

Merci

Le comité de la Pêche



## Comité de la protection de la qualité des eaux

L'eau du lac Xavier est précieuse. Les activités entourant l'analyse et la préservation de la qualité de notre eau sont une priorité pour la Corporation des résidents. Pour cette raison nous poursuivons les analyses d'eau, la caractérisation de plantes aquatiques et des bandes riveraines et la sensibilisation du lavage des embarcations. Aussi, depuis les épisodes de pluies diluviennes des dernières années, nous portons une attention particulière aux apports d'eau provenant des ruisseaux.

L'analyse d'eau de baignade et de consommation se tiendra en juillet. La tournée pour les prises d'échantillon aura lieu le samedi le 22 juillet 2022 (reprise 23 juillet). Le coût de l'analyse d'eau sera de \$30. Les bouteilles d'échantillons vous seront remises en avant-midi et récupérées en après-midi, à votre quai.

Pour les résultats de 2022, veuillez consulter notre site internet (<https://lacxavier.ca/comite-de-la-qualite-des-eaux-du-lac-xavier/>)

En 2022, la **caractérisation des bandes riveraines** a été réalisée pour la rive Nord-Ouest. Elle se poursuivra cet été, entre le 24 juin et le 1<sup>er</sup> juillet. L'exercice permet d'évaluer la qualité des aménagements dans la bande riveraine et le degré de transformation du milieu naturel depuis 2015, première année d'évaluation. Les résultats pourraient servir à orienter, au besoin, des mesures de correction et de protection de la bande riveraine.



À la mi-août, lorsque les plantes aquatiques seront à leur apogée, nous effectuerons une caractérisation au terrain en sillonnant les rives du lac.

Un rappel : le lac Xavier est entouré de lacs contaminés par la « myriophylle à épis », une **plante aquatique exotique envahissante**. Si jamais la présence de cette plante, ou de toute autre plante aquatique exotique envahissante, était observée, il faudrait nous aviser et la signaler aux experts du ministère de l'Environnement afin que les mesures appropriées soient prises pour éviter la propagation de la plante dans d'autres secteurs du lac.



En rappel, pour éviter la propagation d'espèces envahissantes (plantes ou animaux), il faut toujours **nettoyer les embarcations**, petites ou grandes, motorisées ou non. Consultez le site Web de la Municipalité de la Conception pour obtenir les adresses des garages où faire nettoyer vos embarcations motorisées et référez-vous à la brochure sur le [lavage des embarcations](#) préparée par le RAPPEL pour faire le lavage des autres embarcations.



*Le comité Protection de qualité des eaux du lac Xavier*

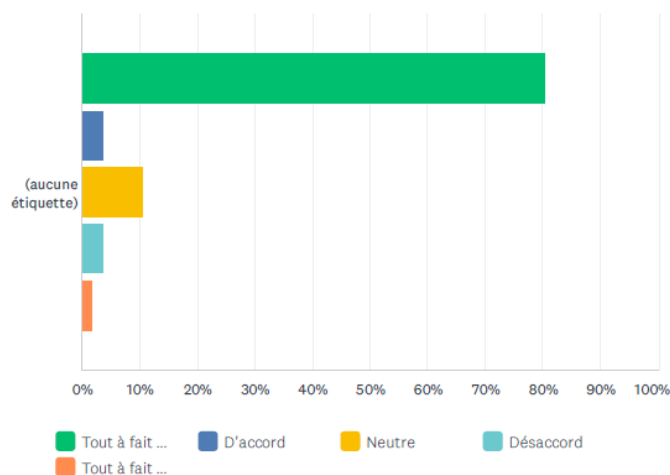




## Résultats du sondage de la consultation

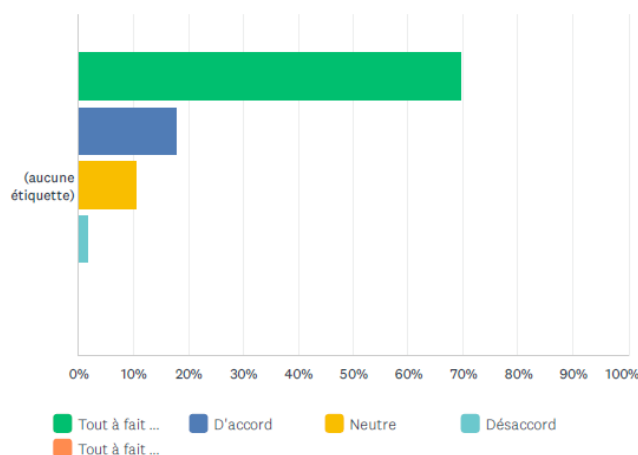
Q1 Lumière: La ville de La Conception a un règlement (No. 29-2022) énonçant que « la lumière constitue une nuisance et est prohibé de projeter, directement ou indirectement, une lumière en dehors du terrain ou l'immeuble où se trouve la source de lumière, susceptible de causer un danger public, un inconfort ou de troubler la paix d'une ou plusieurs personnes. » Êtes-vous d'accord avec:Le Code de Vie de la Corporation du Lac Xavier devra faire référence à ce règlement afin que les résidents fassent attention au dérangement que la lumière peut causer aux voisins.

Réponses obtenues : 56 Question(s) ignorée(s) : 0



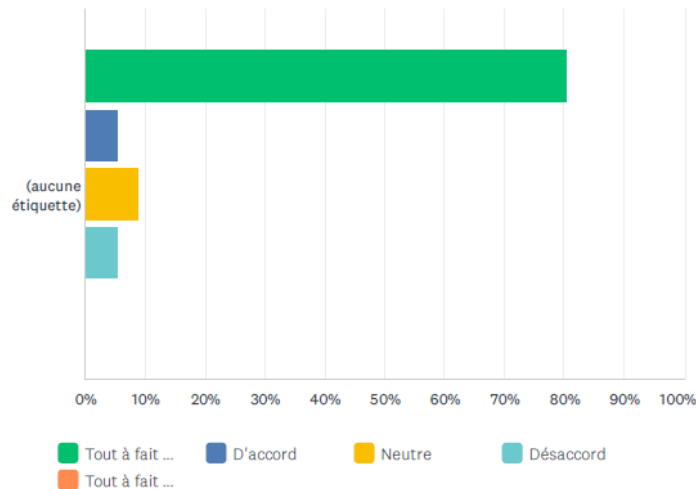
Q2 Bruit: Le bruit se propage sur un lac. D'ailleurs, le règlement No. 29-2022 de la ville de La Conception énonce que causer du bruit de manière à troubler la paix ou la tranquillité d'une ou de plusieurs personnes constitue une nuisance. Le règlement interdit également du bruit provenant d'un haut-parleur et de la musique à l'extérieur ou à l'intérieur d'un bâtiment ou d'un bateau si le son émis est audible à une distance de 15 mètres ou plus de la limite du terrain de l'immeuble ou du bateau. Êtes-vous d'accord:Le Code de Vie devra faire référence à ce règlement

Réponses obtenues : 56 Question(s) ignorée(s) : 0



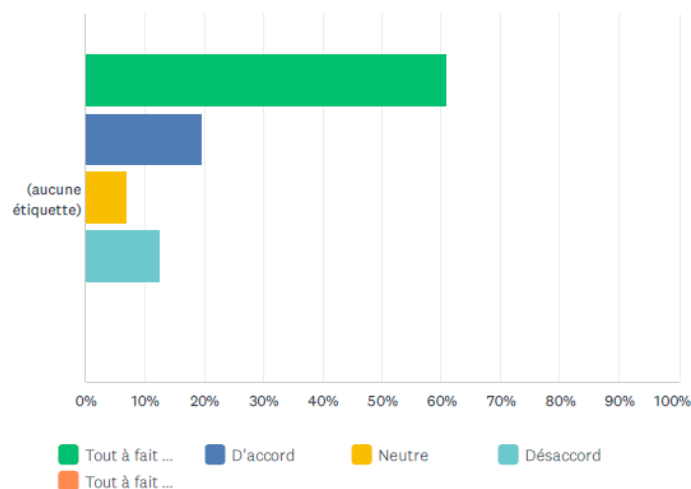
Q3 Une consultation des membres de la Corporation des Résidents du Lac Xavier ("Corporation") en 2010 a révélé que la grande majorité d'entre eux ne souhaitent pas la présence de motomarines de style jet-ski sur le lac, compte tenu des comportements que ce genre d'embarcation peut engendrer (vitesse, tourner en rond, sauter des vagues). Êtes-vous d'accord: La recommandation inscrite dans l'entente de courtoisie pour une navigation responsable de ne pas permettre des motomarines devrait être maintenue dans l'entente de courtoisie.

Réponses obtenues : 56 Question(s) ignorée(s) : 0



Q4 La ville de La Conception a un règlement (No. 07-2008) qui interdit de mettre sur un plan d'eau une embarcation (bateau, kayak, planche à pagaie,..) qui n'a pas obtenu un certificat de lavage valide. Êtes-vous d'accord: La Corporation prend suffisamment d'actions afin de renseigner sur l'importance de faire le lavage des embarcations (bateaux, kayak, planche à pagaie,..) afin de minimiser le risque de propagation des plantes envahissantes?.

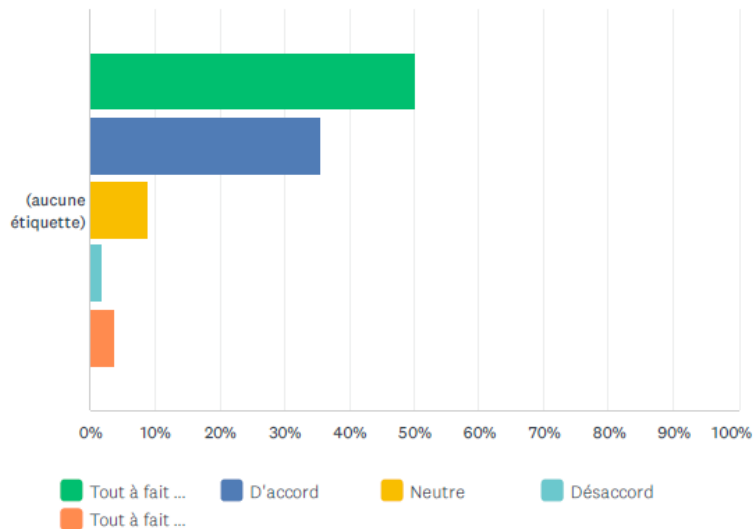
Réponses obtenues : 56 Question(s) ignorée(s) : 0



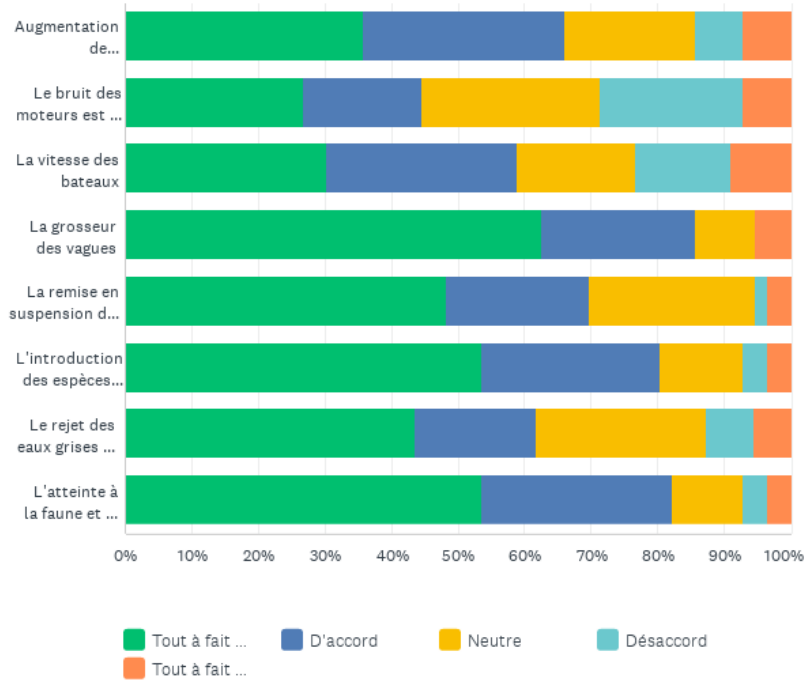


Q5 Dans l'entente de courtoisie pour une navigation responsable, il existe une carte du Lac Xavier qui indique les zones d'activités sur le Lac (zone de protection de 50 mètres, zone sensible, zone protégée, zone d'activité nautique, zone dangereuse). Êtes-vous d'accord: Les délimitations des zones sur le Lac Xavier sont appropriées.

Réponses obtenues : 56 Question(s) ignorée(s) : 0



Q6 Selon une étude récente au lac Memphrémagog : Le mémoire du Memphrémagog Conservation Inc.: Naviguer en eaux troubles, mai 2021), 8 problématiques majeures ont été explorées. Pensez-vous que ces problèmes s'appliquent au lac Xavier:



## CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2020-2021

Parution du journal l'Écho du Lac Xavier	semaine du 29 mai 2023
Corvée autour du lac	communiqué à venir
Assemblée générale annuelle	dimanche le 11 juin 2023, à 10:00 (À l'hôtel de ville)
Fête de la pêche	Du 24 au 25 juin 2023
Analyses d'eau	samedi le 22 juillet 2023 (reprise 23 juillet)
Caractérisation de la bande riveraine	fin juin 2023
Caractérisation des plantes aquatiques	mi-août 2023
Fête des résidents, en septembre	samedi le 16 septembre 2023
Parution du journal l'Écho du Lac Xavier	semaine du 18 décembre 2023

